

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JANVIER 2024 A 17 H 30**

ORDRE DU JOUR :

- 1 Validation du compte rendu du 30 novembre 2023
- 2 Remboursements divers
- 3 ONF : - programme travaux 2024
- 4 ONF : - coupe de bois P 16 – 17 – 18
- 5 Travaux divers et en cours
- 6 Maison Sylvestre : dépôt dossier de demande de financement auprès de la Région
- 7 Maison Sylvestre : choix de l'architecte
- 8 Réfection du mur du parking de la mairie et pont des Fontettes : dépôt dossier de demande de financement auprès de l'Etat DETR
- 9 Voirie
- 10 Approbation de la Charte d'engagement pour les déchets ménagers
- 11 Ecole de la Motte Chalancon : demande de subvention voyage scolaire
- 12 Ecole de Ribeyret : signature de la Convention avec la Mairie de Ribeyret
- 13 Questions diverses

Le vingt cinq janvier deux mille vingt-quatre à 17 heures 30 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Valdoule, le Conseil municipal de la commune nouvelle de VALDOULE, convoqué le 18 janvier 2024.
La séance est ouverte sous la présidence de Gérard TENOUX, Maire de Valdoule

Etaient présents : TENOUX Gérard, AUBEPART André, BOURGEAUD Nathalie, COMBE Liliane, TENOUX Camille, AIMONIER Jean LUC, LANGLOIS Noëlle,

Etaient absents ayant donné pouvoir :

CHARMET Brigitte qui a donné procuration à Gérard TENOUX

Etaient absents et excusés :

DEWILDE Claudine , COUSIN Marty, AUBERT Eveline

Assistait également : Corinne Tenoux.

ORDRE DU JOUR :

- 1 Validation du compte rendu du 30 novembre 2023

Le compte rendu de la réunion du 30 novembre est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- 2 Remboursements divers

Le Maire fait part à son Conseil des différents factures payées et qu'il y a lieu de rembourser.

- Nathalie Bourgeaud 58.67 € (apéritif du 11 novembre)
- Camille Tenoux 104.55 € (déco noël)
- Corinne Tenoux 153.24 € (glucose et hostie pour nougat (38.04 €) et internet wordpress (115.20))
- Stéphane Tenoux 30.00 (amandes pour Nougat)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le remboursement de ces factures.

- **3 ONF : - programme travaux 2024**

Entretien des lisieres piste forestière B91 à Montmorin pour 1180.00 € HT

Epareuse piste B75 et B76 à Sainte Marie pour 1 810.00 € HT

Epareuse piste adroit des Boyers B73 pour 1810.00 € HT

Monsieur le Maire présente le programme de travaux ONF, à savoir les trois devis ci-dessus. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que ces travaux seront réalisés en interne par l'employé communal, Franck RICHAUD.

- **4 ONF : - coupe de bois P 16 – 17 – 18**

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil la problématique de la coupe de bois P 16 – 17 – 18, à savoir que compte tenu de la difficulté pour y accéder, nous n'avons pas de preneur de gré à gré. Aussi, suite à un échange avec Mr FORTIER Jean Marc, technicien ONF, ce dernier nous propose de la mettre en vente sur pied aux enchères. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas mettre cette coupe à la vente.

- **5 Travaux divers et en cours**

Monsieur le Maire présente les trois devis des architectes pour la maison parcelle **024 B 918**. Après étude du tableau récapitulatif des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient l'offre de IDFA Architecture, à savoir :

- 1500.00 € HT pour la mission ferme – phase avant projet et dossier d'urbanisme (permis de construire)
- 5% honoraire appliqué au montant HT des travaux pour la mission complémentaire – finalisation marchés entreprises et suivi des travaux

Rénovation points lumineux : Monsieur le Maire rappelle l'obtention d'une subvention d'un montant de 34 570.00 euros dans le cadre du fonds vert pour un montant de 115 235.00 € HT de travaux. Compte tenu du montant de la part communale restant, Monsieur le Maire propose de redéposer ce dossier dans le cadre du fonds vert 2024 afin d'obtenir une subvention complémentaire et de pouvoir réaliser les travaux dans le courant de l'année 2024. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le plan de financement ci-dessous, et dans un souci d'économie des finances de la Commune, gèle le remplacement des lampes communales de l'éclairage public au fur et à mesure qu'elles deviennent obsolètes.

Montant HT des travaux : 124 836.87 € HT

Fonds vert 2023 (27.69 %) 34 570.50

Fonds vert 2024 (52.30%) 65 289.73

Part communale restante 24 976.64 €

Monsieur le Maire rappelle les divers dossiers en cours. Le Conseil Municipal valide l'achat d'une sono avec micro et pupitre ainsi que la restauration des statues de l'Eglise.

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JANVIER 2024 A 17 H 30**

- **6 Maison Sylvestre** : dépôt dossier de demande de financement auprès de la Région

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de demande de financement déposé dans le cadre du FRAT « Nos Communes d'abord », en 2021 n'avait pas abouti, en 2022 n'avait non plus pas abouti, aussi il propose de le redéposer pour l'année 2024. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à déposer auprès de la Région, un dossier de demande de financement dans le cadre de « Nos Communes d'abord » suivant le plan de financement ci-dessous :

Montant HT des travaux : 208 726.50 € HT
Montant subvention FRAT demandée : 100 000.00 €

- **7 Maison Sylvestre** : choix de l'architecte

Monsieur le Maire présente les trois devis des architectes pour la maison parcellle **024 B 942**. Après étude du tableau récapitulatif des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient l'offre de IDFA Architecture, à savoir :

- 2000.00 € HT pour la mission ferme – phase avant-projet et dossier d'urbanisme (permis de construire)
- 5% honoraire appliqué au montant HT des travaux pour la mission complémentaire – finalisation marchés entreprises et suivi des travaux

- **8 Réfection du mur du parking de la mairie et pont des Fontettes** : dépôt dossier de demande de financement auprès de l'Etat DETR

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal des différents devis reçus, concernant la réfection du mur du parking de la Mairie de Valdoule ainsi que le pont des Fontettes, deux ouvrages fortement dégradés. Etant éligible à la DETR 2024, Monsieur le Maire propose qu'un dossier de demande de financement soit déposé auprès de la Préfecture, dans le cadre de la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de déposer une demande de financement au titre de la DETR 2024 auprès de la Préfecture des Hautes Alpes, suivant le plan de financement ci-dessous :

Montant HT des travaux :	82 857.14 €
Subvention DETR demandée 40% :	33 142.85 €
Part communale 60%	49 714.29 €

- **9 Voirie**

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal que le Conseil Départemental a octroyé une subvention d'un montant de 3 746.00 € pour la voirie 2023, ainsi qu'une subvention d'un montant de 20 000.00 € pour la voirie au titre de l'année 2024.

Compte tenu de l'état de la voirie de la Commune de Valdoule, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- affecter la subvention d'un montant de 3 746.00 € sur la voirie « chemin des Aygues »
- affecter la subvention d'un montant de 20 000.00 € sur la voirie « chemin des Fontettes »

- **10 Approbation de la Charte d'engagement pour les déchets ménagers**

Charte d'engagement sur les déchets ménagers entre la CCSB et ses communes membres

Dans le cadre de la stratégie de communication pour optimiser la gestion des déchets, favoriser leur prévention et encourager le tri, un projet de charte visant à améliorer la communication et la compréhension des enjeux en lien avec la gestion des déchets a été réalisé. Cette charte engage conjointement la CCSB et les communes membres.

Les enjeux de cette charte sont les suivants :

- Faciliter la communication entre les services communaux et intercommunaux vers un discours et des actions communes,
- Favoriser l'éco-exemplarité,
- Se tourner vers l'économie circulaire,
- Informer la population afin d'améliorer les performances de tri des déchets et réduire les tonnages des ordures ménagères et des encombrants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la charte d'engagement sur les déchets ménagers entre la CCSB et ses communes membres ;
- autorise le Maire à la signer pour application immédiate

- **11 Ecole de la Motte Chalancon** : demande de subvention voyage scolaire

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal du courrier de Madame Basset, directrice de l'école de La Motte Chalancon, concernant les enfants de l'école maternelle. En effet, ces derniers ont pour projet un séjour classe musique et poterie à CRUPIES, pour un coût de 290.00 euros par enfant (sans le transport d'un montant d'environ 800.00 euros). Aussi le Conseil Municipal est sollicité pour une aide de 50 euros par enfant, soit 150.00 euros pour notre Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le versement de la somme de 150 euros.

- **12 Ecole de Ribeyret** : signature de la Convention avec la Mairie de Ribeyret

Monsieur le Maire fait part à son Conseil de la convention pour utilisation de l'école maternelle et élémentaire et la répartition des charges de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la signature de la présente convention.

- **13 Questions diverses**

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal que la commune de Valdoule a été retenue au titre de « Villages d'Avenir ».

Monsieur le Maire fait part à son Conseil du mail recu de l'association Downhill Rhône-Alpes, nous demandant de les accueillir à nouveau pour une deuxième édition « descente en longboard sur le col des tourettes ». Le Conseil Municipal n'y voit pas d'inconvénient.

La séance est levée à 19 h 40.